

Eduquer ... tout un sport !

RÈGLEMENT DES SPORTS COLLECTIFS

TRISPORTS MINIMES

Année 2025 – 2026

Nouveauté 2025-2026



SOMMAIRE

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS	- 4 -
ARTICLE 2 : LES CATEGORIES D'ÂGE	- 4 -
2.1. Règles de qualification des joueurs	- 4 -
2.1.1. Participation d'un joueur	- 4 -
2.1.2 Sur classement	- 4 -
2.1.3 Double sur-classement	- 4 -
2.1.4 Limite du nombre de surclassés	- 4 -
2.2. Précisions par sport sur un championnat national	- 5 -
ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT TRISPORTS MINIMES	- 5 -
ARTICLE 4 : OBLIGATIONS	- 5 -
ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATIONS	- 5 -
5.1 : Par sport, catégorie et sexe	- 5 -
5.2 : Gestion des invitations par l'organisateur	- 5 -
5.3 : Gestion des repêchages	- 5 -
5.4. Informations pratiques et qualifications	- 6 -
ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS	- 6 -
6.1. Définition du Jeune Officiel	- 6 -
6.2. Prise en charge financière	- 6 -
6.3. Championnat trisports	- 6 -
6.4. Niveau requis	- 7 -
6.5. En cas d'absence d'arbitre lors d'un match	- 7 -
6.6. Validations des Jeunes Officiels (attestation) et obligations d'arbitrage (présence et qualification)	- 7 -
6.7 Informations complémentaires	- 7 -
ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION	- 7 -
ARTICLE 8 : TITRES ET RECOMPENSES	- 8 -
8.1 : Récompenses	- 8 -
8.2 : coupe Gildas CARRIO	- 8 -
ARTICLE 9 : DISPOSITIONS PARTICULIERES	- 8 -
9.1. Retard : pénalité et Forfait	- 8 -
9.2. Forfait inscription	- 8 -
ARTICLE 10 : LES RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES	- 8 -
10.1. Les réserves et réclamations	- 8 -
10.1.1. Réserves	- 8 -
10.1.2. Réclamations	- 8 -
10.2. La commission des réclamations et litiges de la compétition	- 9 -
10.3. Les sanctions	- 9 -
ARTICLE 11 : LE DOPAGE	- 9 -
ARTICLE 12 : BASKET-BALL 3X3	- 10 -
12.1 Mode et Durée de jeu :	- 10 -
12.2 Fautes :	- 10 -
12.3 Remplacements :	- 10 -
12.4 Ballon Terrain :	- 10 -
12.5 Règlement :	- 10 -
12.5.1 Mise en jeu	- 10 -
12.5.2 Valeurs des paniers marqués	- 10 -
12.5.3 validité d'une attaque	- 10 -
12.5.4 : check ball	- 10 -
12.5.5 : Changement de possession	- 11 -
12.5.6 : Egalité :	- 11 -
ARTICLES 13 : HANDBALL	- 11 -
13.1 Durée :	- 11 -
13.2 Nombre de joueurs :	- 11 -

TRISPORTS MINIME

13.3 Matériel :	- 11 -
13.4 Sanctions :	- 11 -
13.5 Règlement Handball :	- 11 -
13.6 Egalité :	- 11 -
ARTICLE 14 : VOLLEY-BALL	- 12 -
14.1 Durée :	- 12 -
14.2 Nombre de joueurs :	- 12 -
14.3 Matériel .:	- 12 -
14.4 Règles particulières	- 12 -
14.5 En cas d'égalité de points	- 12 -
ARTICLE 15 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION	- 13 -
15.1 : formule : 8 équipes	- 13 -
15.2 : tirage au sort :	- 13 -
ARTICLE 16 : ORDRE DES RENCONTRES	- 13 -
ARTICLE 17 : CAS D'UN CHAMPIONNAT A 9 TERRITOIRES	- 13 -
ARTICLE 18 : DECOMPTE DES POINTS	- 13 -
ARTICLE 19 : NOMBRE DES JOUEURS	- 14 -
ARTICLE 20 : PARTICIPATION	- 14 -
ARTICLE 21 : REMPLACEMENT	- 14 -
ARTICLE 22 : TEMPS MORT	- 14 -
ARTICLE 23 : CHANGEMENT DE COTE	- 14 -
ARTICLE 24 : CAS D'EGALITE	- 15 -
ARTICLE 25 : EXPULSION DEFINITIVE	- 15 -
ARTICLE 26 : ANNEXE -TIRAGE AU SORT & PROCOLES	- 15 -
26.1 : tirage au sort	- 15 -
26.2 : Protocole à appliquer	- 15 -
26.2.1 : Protocole :8 territoires représentées (une équipe par territoire)	- 15 -
26.2.2 : Protocole :7 territoires représentées (un territoire présente 2 équipes)	- 15 -
26.2.3 : Protocole :6 territoires représentées (deux territoires présentent 2 équipes)	- 16 -
26.2.4 : Protocole :5 territoires représentées (trois territoires présentent 2 équipes)	- 16 -
26.2.5 : Protocole :4 territoires représentées (tous les territoires présentent 2 équipes)	- 16 -
26.2.6 : Protocole :3 territoires représentées (deux territoires présentent 3 équipes)	- 17 -
ARTICLE 27 : ANNEXE -CHAMPIONNAT A 9	- 18 -
27.1.Installations :	- 18 -
27.2..Fonctionnement :	- 18 -
27.3.Salles:	- 18 -
27.4.Formule :	- 18 -
27.5. Classement :	- 19 -
27.5.1. 1ère Possibilité :	- 19 -
27.5.2 Si égalité pour le classement :	- 20 -

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS

Les championnats nationaux de sports collectifs sont organisés par catégorie d'âge et par filière – Promo ou Elite ou Unique - [pour le trisports](#), ils sont répertoriés dans le tableau suivant

	MF	MG
Tri-sport	X	X

ARTICLE 2 : LES CATEGORIES D'AGE

Les catégories d'âge sont celles définies dans les règlements généraux UGSEL
Les féminines sont autorisées à intégrer des équipes masculines dans les catégories benjamins et minimes sans toutefois pouvoir participer dans la catégorie supérieure.

2.1. REGLES DE QUALIFICATION DES JOUEURS

2.1.1. Participation d'un joueur

Le non-respect des nombres minimum et maximum de joueurs par équipe, ainsi que du nombre maximum de sur-classement en début de tournoi national entraine automatiquement match perdu par pénalité (0 POINT) pour l'équipe concernée, jusqu'à la mise en conformité au règlement.

2.1.2 Sur classement

Les licenciés d'une catégorie d'âge inférieure, d'une année seulement, sont admis à participer aux épreuves de la catégorie immédiatement supérieure si le médecin reconnaît cette aptitude exceptionnelle. Ref article 8 des Renseignements Généraux (RG) UGSEL
Dans ce cas, le joueur devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de sur-classement pour être admis à participer.

2.1.3 Double sur-classement

Non autorisé en trisports

2.1.4 Limite du nombre de surclassés

Deux sur-classement sont autorisés

Ce nombre correspond aux joueurs inscrits pour l'engagement via U sport.

TRISPORTS MINIME

2.2. PRECISIONS PAR SPORT SUR UN CHAMPIONNAT NATIONAL

	Championnat UNIQUE
Trisports Minime	9 joueurs minimum 10 maximum
Jeune Officiel	Le JO est obligatoire et NON joueur.

ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT TRISPORTS MINIMES

- Formule filles : Hand, volley-ball, Basket 3x3
- Formule garçons : Hand, volley-ball, Basket 3X3

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS

Tous les participants à une compétition nationale s'engagent à respecter la charte éthique de l'UGSEL

Présence obligatoire pour chaque établissement d'un encadrant licencié UGSEL, qu'il soit professeur d'EPS, personne participante à l'animation de l'association sportive ou accompagnateur ponctuel.

Présentation obligatoire pour ce membre de la licence encadrement sous forme matérialisée avec photo.

La vérification des licences des participants est effectuée lors de l'accueil des équipes par le délégué sportif.

Facturation de 500 Euros :

Ce dispositif s'inscrit dans le contexte d'un championnat incomplet en termes d'équipes participantes. Quand la procédure de repêchage est inopérante au regard d'un établissement en situation de désistement trop tardif : au délai des 15 jours précédant le premier jour du championnat.

Il est laissé à l'appréciation de l'organisateur, de facturer la somme des 500 € à l'attention du comité. Ce dernier pourra ensuite se tourner vers l'établissement.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATIONS

5.1 : PAR SPORT, CATEGORIE ET SEXE

L'équipe classée première ou une des équipes suivantes de chaque territoire est qualifiée pour les finales nationales.

Si un ou des territoires ne présentent pas d'équipe, un nombre d'équipes équivalent seront repêchés pour participer aux finales nationales

5.2 : GESTION DES INVITATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Le comité ou le territoire organisateur a la possibilité d'inviter une équipe de son comité ou de son territoire en fille **et** en garçon.

5.3 : GESTION DES REPECHAGES

Ces repêchages seront attribués de la manière suivante :

1. Le premier : au territoire ayant le plus d'équipes engagées dans l'année en cours

TRISPORTS MINIME

2. Le second : au territoire dont l'équipe représentante était championne nationale l'année précédente
3. Le troisième : au territoire ayant le 2^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
4. Le quatrième : au territoire ayant le 3^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
5. Le cinquième : au territoire ayant le 4^e et ainsi de suite.

Un territoire ne peut obtenir un repêchage que pour un seul des critères ci-dessus sauf si tous les autres territoires ne peuvent répondre aux critères cités.

Les territoires seront informés de leur ordre de repêchage pour leur 1^{ère} équipe non qualifiée. Un territoire ne pourra participer avec plus de 2 équipes sauf s'il est territoire organisateur et que tous les repêchages n'ont pas permis d'arriver à un tableau complet.

5.4. INFORMATIONS PRATIQUES ET QUALIFICATIONS

AU NIVEAU TERRITORIAL plusieurs cas de figure sont envisageables :

1. Les règlements nationaux peuvent être intégralement appliqués cependant des aménagements locaux restent possible.
2. Attention au cumul du temps de jeu sur la journée.

ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS

6.1. DEFINITION DU JEUNE OFFICIEL

Est considéré comme Jeune Officiel, un élève scolarisé ou un jeune âgé de moins de 21 ans qui présente les qualifications requises (UGSEL ou fédéral).

Chaque équipe qualifiée pour la phase finale du Trisports minime doit présenter un(e) jeune arbitre **non joueur**. Cet(te) arbitre dont la compétence devra être certifiée (stage national UGSEL ou diplôme fédéral), appartiendra à l'AS, le comité ou le territoire de l'équipe qualifiée.

Une équipe qui se présenterait au championnat national sans arbitre devra s'affranchir de 500 € à l'organisation ou perdra d'office son premier match de 1/4 de finale.

6.2. PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Référence à la fiche de répartition des frais jury (en ligne sur le site)

Un jeune officiel convoqué par l'UGSEL Nationale peut couvrir une équipe de son territoire, dans ce cas l'équipe prend en charge tous les frais.

6.3. CHAMPIONNAT TRISPORTS

Le jeune officiel se consacre uniquement à sa fonction d'arbitre.

L'enseignant référent est invité aux débriefings, fait avec le responsable des jeunes officiels, **à la fin de chaque rencontre.**

TRISPORTS MINIME

6.4. NIVEAU REQUIS

Trisports	Tout niveau fédéral + jeune ayant suivi une formation scolaire de quelque niveau que ce soit (départemental-régional ou national)
------------------	---

Et s'ajoutent :

1. Les jeunes officiels validés pour le niveau concerné lors d'un stage national,
2. Les jeunes des sections sportives arbitrage de lycée ou collège dont leur formateur peut attester du niveau.

6.5. EN CAS D'ABSENCE D'ARBITRE LORS D'UN MATCH

L'absence d'un arbitre désigné ne peut en aucun cas motiver le report d'une rencontre de championnat UGSEL quel que soit le niveau auquel se dispute la compétition.

Si le ou les arbitres désignés sont absents à l'heure prévue ou après un délai raisonnable compatible avec les impératifs d'organisation :

1. Il sera fait appel à tout arbitre officiel neutre présent,
2. A défaut, il sera fait appel à tout arbitre officiel présent, le plus qualifié assurant l'arbitrage,
3. A défaut, chaque équipe présentera une personne susceptible d'arbitrer.

Si la rencontre n'a pas lieu par défaut de présentation d'arbitre par les équipes, celles-ci perdront toutes les deux la rencontre.

La (ou les) personne(s) désignée(s) ne peut (peuvent) en même temps arbitrer et diriger une équipe.

6.6. VALIDATIONS DES JEUNES OFFICIELS (ATTESTATION) ET OBLIGATIONS D'ARBITRAGE (PRESENCE ET QUALIFICATION)

	Obligation
Tri Sports	Oui Si non Caution de 500 € non restituée ou perte du ¼ finale

6.7 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Trois filières de convocation aux championnats nationaux sont possibles :

1. Convocation après le stage national
2. Convocation avec une équipe de son territoire
3. Convocation après avoir été sélectionné par le comité d'organisation

La validation est acquise après évaluation selon les critères définis par l'activité.

ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION

Pour toutes les compétitions nationales, organisées par l'UGSEL, la tenue générale des élèves doit être en conformité avec les règlements des fédérations du sport concerné.

1. Les élèves d'un même établissement doivent revêtir un maillot identique aux couleurs de l'établissement.
2. Le short réglementaire est aussi obligatoire et de couleur identique pour toute une équipe.
3. Les maillots doivent être numérotés devant et derrière pour les sports collectifs de salle, derrière pour les sports collectifs extérieurs.
4. Chaque équipe devra se munir de deux jeux de maillots de couleurs différentes.
5. Le nom de l'établissement ou de son association sportive doit figurer obligatoirement sur le maillot.
6. Pour les championnats nationaux, il est souhaitable que la numérotation des joueurs soit identique pour l'ensemble du tournoi.

TRISPORTS MINIME

La Commission disciplinaire et règlementaire a compétence pour statuer sur tout problème qui en cas de non-respect de l'un de ces points.

ARTICLE 8 : TITRES ET RECOMPENSES

Pour être officialisée, une compétition doit regrouper au moins 4 équipes provenant de 3 territoires différents.

8.1 : RECOMPENSES

Tous les membres d'une équipe parvenant au podium reçoivent une médaille spécifique : or pour les premiers, argent pour les 2^{nds}, bronze pour les 3^{èmes}.

Pour le Trisports, les 5^{èmes} recevront aussi une médaille de bronze au même titre que les 3^{èmes}.

Toutes les équipes recevront une coupe.

Et pour l'équipe championne nationale, un tee-shirt champion national millésimé

Prévoir si possible une récompense pour les arbitres

8.2 : COUPE GILDAS CARRIO

La coupe du FAIRPLAY, coupe Gildas CARRIO, sera remise à l'équipe fille ou garçon qui présentera une attitude d'entraide, de respect, de courtoisie, respectueuse de l'esprit sportif.

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

9.1. RETARD : PENALITE ET FORFAIT

La première des trois rencontres du match sera perdue après 30 minutes de retard.

Si l'équipe n'est toujours pas présente 5 minutes après le début prévu de la seconde rencontre : perte du match

9.2.FORFAIT INSCRIPTION

En cas de forfait suite à l'inscription sur Usport, soit au plus tard 15 jours avant le début de la compétition, le territoire de l'équipe forfait versera le chèque de caution qu'elle aura reçu à l'organisateur de la compétition.

ARTICLE 10 : LES RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

10.1. LES RESERVES ET RECLAMATIONS

Pour être recevables, les réserves et réclamations doivent être écrites sur la feuille de match par l'arbitre sous la dictée du capitaine ou du responsable de l'équipe réclamante (régulièrement inscrits sur la feuille de match) et en présence du capitaine ou du responsable de l'équipe adverse.

10.1.1. Réserves

Elles ne sont recevables que si elles sont écrites sur la feuille de match avant le début de la rencontre. Toutefois, si un incident matériel survient en cours de jeu ou si un joueur arrive en retard, une réserve pourra être formulée à la mi-temps ou en fin de partie.

10.1.2. Réclamations

Elles ne peuvent porter que sur une faute technique d'arbitrage, c'est-à-dire une mauvaise interprétation par l'arbitre, le marqueur ou le chronométreur des lois du jeu. Elles seraient

TRISPORTS MINIME

déposées en pure perte, si elles portaient sur une question de fait dont l'arbitre est seul juge et pour laquelle sa décision est sans appel.

Pour être recevable, une réclamation doit être :

- effectuée verbalement auprès de l'arbitre, par le capitaine ou le responsable de l'équipe réclamant dès le premier arrêt de jeu suivant la décision contestée
- confirmée après la rencontre sur la feuille de match selon les modalités prévues ci-dessus.

N.B. : L'arbitre ne peut refuser de transcrire une réserve ou une réclamation même si elle lui semble non recevable (hors délais prescrits ne portant pas sur une faute technique d'arbitrage, non précédée de réclamation verbale...) mais il devra préciser alors les conditions anormales dans lesquelles elle a été déposée.

- Dans tous les cas, l'arbitre enverra un rapport dans les meilleurs délais à la commission intéressée.

10.2. LA COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES DE LA COMPETITION

La commission comprend de 5 personnes : le (la) délégué(e) de la CTN, et/ou de la CNAS ; le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou juge arbitre général, le directeur de compétition et éventuellement une ou deux personnes à désigner sur place.

Référence TITRE V, Article 28.3 des RG.

10.3. LES SANCTIONS

Référence à l'art. 11 des statuts : la qualité de membre de l'Ugsel nationale, ... les voies de fait, les manquements à l'éthique sportive. En tout état de cause, le caractère de gravité est laissé à l'appréciation de l'organe compétent pour prononcer la sanction.

ARTICLE 11 : LE DOPAGE

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle anti-dopage suivant les modalités arrêtées par le ministère des sports, il est rappelé à tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments.

Référence Titre VI, art 30 des RG.

ARTICLE 12 : BASKET-BALL 3X3

12.1 MODE ET DUREE DE JEU :

- 3 périodes de 4 mns
- Le chrono est arrêté : à chaque faute, durant les lancers francs, au temps mort.
- L'équipe qui totalise le plus de points à l'issue des deux rencontres, est déclarée vainqueur.
- Par équipe : deux collectifs de 4 ou 5 joueurs chacun, 3 joueurs évoluant simultanément sur le terrain.
- Les collectifs se croisent à la seconde période

12.2 FAUTES :

- Sur panier marqué, l'arbitre accorde le panier et un lancer franc en réparation de la faute commise.
- Sur action de tir, l'arbitre accorde 1 lancer franc en réparation de la faute commise.
- Pour un 1/3 temps : la 4^{ème} faute d'équipe, entraîne un lancer franc.
- A chaque début de 1/3 temps les fautes d'équipes sont remises à zéro.
- Une faute technique joueur ou antisportive ou disqualifiante, entraîne une réparation de 2 LF plus possession

12.3 REMPLACEMENTS :

Aucun changement possible, pendant les **trois périodes**, sauf en cas de blessure.

- Tous les joueurs doivent entrer en jeu au moins un tiers temps.

12.4 BALLON TERRAIN :

- Taille des ballons : MF = n° 6 MG = n° 7
- 1/2 terrain sur 1 seul panier
- Ligne de lancer franc à 4,60m
- Ligne à 2 pts : Minimes : 6,25m (pointillé)

12.5 REGLEMENT :

L'échauffement des équipes se fait en simultané sur le même panier.

12.5.1 Mise en jeu

- Un tirage au sort est effectué avant chaque rencontre (pile ou face).
- Le match est lancé par un check-ball (échange de balle entre un défenseur et un attaquant) au-delà de la ligne à 6,25m.

En cas de situation d'entre deux, la balle est donnée à la défense

12.5.2 Valeurs des paniers marqués

- Les paniers valent un point à l'intérieur de l'arc de cercle 6,25m et 2 pts à l'extérieur.
- Le lancer franc vaut 1 pt

12.5.3 validité d'une attaque

- Sur panier encaissé la remise en jeu se fait dans la zone de non charge par une passe **ou en sortant en dribble de la ligne des 6,25m**.
- Pour qu'une attaque soit valable, la balle doit être ressortie au-delà de la ligne des 6m25 sauf sur un rebond offensif.
- Le temps de jeu en attaque est de 12s, celui-ci n'est pas systématiquement décompté mais il faut savoir qu'un refus de jouer (action vers le panier) est assimilé à une violation.
- Après chaque intervention de gestion du match (par l'arbitre ou par le superviseur), la reprise de jeu se fait face au panier au-delà de la ligne des 6m25, par check ball.

12.5.4 : check ball

TRISPORTS MINIME

- Le ballon doit être redonné par le défenseur dans les mains de l'attaquant (avec ou sans rebond).
- Dans le cas contraire le défenseur doit être sanctionné d'une faute technique.

12.5.5 : Changement de possession

Sur rebond défensif, interception, panier encaissé, le joueur doit ressortir la balle à l'extérieur de la zone à 6,25m.

12.5.6 : Egalité :

1 : nombre de périodes gagnées

2 : épreuve des lancers francs (cf. art. 23)

ARTICLES 13 : HANDBALL

13.1 DUREE :

3 x 8'

13.2 NOMBRE DE JOUEURS :

6 dont 1 gardien de but.

13.3 MATERIEL :

Ballon taille 1 en fille et taille 2 en garçon – terrain de handball en salle.

13.4 SANCTIONS :

Exclusion de 2 minutes.

13.5 REGLEMENT HANDBALL :

Application du règlement officiel plus :

- L'engagement se fait au centre du terrain après un but.
- Pas de défense imposée.
- Jet franc au 7 m

13.6 EGALITE :

En cas d'égalité, épreuve des jets de 7 m (cf.art.23)

ARTICLE 14 : VOLLEY-BALL

14.1 DUREE :

- 3 sets de 20 points.
- L'équipe qui totalise le plus de points à l'issue des deux rencontres, est déclarée vainqueur.
- Un set se gagne en 20 points sans nécessité d'avoir deux points d'écart.

14.2 NOMBRE DE JOUEURS :

Par équipe : deux collectifs de 5 joueurs chacun, 4 joueurs évoluant simultanément sur le terrain.

14.3 MATERIEL .:

- 2 terrains de 7m x 14m
- Hauteur du filet : **2,10 m** en filles **et** garçons
- Ligne des 3m, parallèle au filet délimitant une zone interdisant au joueur arrière (le serveur) l'attaque au-dessus du filet.
- Pas de feuille de placement.
- Panneau d'affichage sur chaque terrain, pour le décompte des points. Si possible, panneau central d'affichage pour le cumul des points des deux terrains.
- Mires obligatoires
- L'organisateur prévoit le même type de ballon sur chaque terrain

14.4 REGLES PARTICULIERES

Services :

- Service : 5 services consécutifs maximum pour le même joueur, puis l'équipe effectue une rotation si elle conserve le bénéfice du service. L'arbitre annonce le 5e service.
- Si service avant le coup de sifflet de l'arbitre : à remettre
- Ballon touchant le panier de basket : point perdu, touchant le câble : à remettre
- Service : avec le poing fermé ou main ouverte. Balle collée ou lancée
- Sur un service : pas de contre ou renvoi direct sur balle prise au-dessus du filet.
- Croiser les collectifs au 2ème set et reprise de l'opposition initiale au 3ème set.
- Un temps mort est autorisé au 3ème set. Pas de temps mort technique.
- Engagement : alternance au service.

14.5 EN CAS D'EGALITE DE POINTS

L'équipe qui a gagné le plus de sets est déclarée vainqueur.

Si l'égalité subsiste, formation d'un collectif de 4 joueurs parmi les inscrits sur la feuille de match, pour disputer un set de 10 points.

ARTICLE 15 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

15.1 : FORMULE : 8 EQUIPES

Nombre d'équipes qualifiées : 8.

- 1ère journée : ¼ de finales à l'intérieur de chaque poule.
- 2ème journée : ½ finales dans une même poule
 - Les équipes perdantes de la 1ère journée se rencontrent.
 - Les équipes gagnantes de la 1ère journée se rencontrent.
- Lors des deux premières journées, si les filles jouent le matin la 1ère journée, elles jouent l'après-midi pour la 2ème journée, inversement pour les garçons.
- 3ème journée : Finales de Classement – Fin à 13h30

15.2 : TIRAGE AU SORT :

Un tirage au sort répartit les 8 équipes sous forme de 2 poules qui déterminent la suite des rencontres pour l'ensemble du tournoi :

- 2 équipes qualifiées d'un même territoire ne peuvent être dans le même tableau.
- Si 3 équipes d'un même territoire sont qualifiées, le champion territorial et son second ne se rencontrent pas en poule éliminatoire.
- Les 1ers de territoire ne peuvent pas se rencontrer au 1er tour tant que possible.
- Voir annexe 26.

ARTICLE 16 : ORDRE DES RENCONTRES

L'ordre des rencontres mentionné à l'article 3 est intéressant à inverser de la première journée à la seconde, le volley se situant toujours en deuxième position.

ARTICLE 17 : CAS D'UN CHAMPIONNAT A 9 TERRITOIRES

Voir annexe : article 29

ARTICLE 18 : DECOMPTE DES POINTS

Le décompte des points est le suivant :

- Victoire : 3 points
- Match nul : 2 points
- Défaite 1 point.

L'équipe vainqueur est celle qui a remporté le plus de points au total des trois rencontres.

Dans un sport, en cas de match nul, chaque équipe marque 2 points, mais il est indispensable de procéder **dès la fin de la rencontre concernée**, aux tirs aux buts, aux jets de 7 mètres, aux lancers francs, au set décisif s'il existe une égalité des sets. Cette épreuve peut être éventuellement décisive pour le résultat final (cf. art. 22).

ARTICLE 19 : NOMBRE DES JOUEURS

Seuls les joueurs inscrits sur la feuille d'engagement via USPORT, validée par le délégué CTN, peuvent prendre part à une rencontre.

1. Lors du tournoi national, un établissement déplace obligatoirement 9 ou 10 joueurs **maximum**, tous inscrits sur la feuille de match.
2. **S'il ne se présente au championnat qu'à 8 joueurs, il y participera mais aura match perdu à chaque rencontre**
3. Le responsable d'équipe peut décider de jouer la rencontre à 8 ou 9 ou à 10 joueurs.
4. Sur blessure d'un joueur :
 - Si choix à 8 : je poursuis en infériorité numérique sur un 1/3 temps dans les sports qui restent à jouer
 - Si choix à 9 : le 10e remplace et continue son contrat.
 - Si choix à 10 : l'équipe termine la rencontre à 9.

ARTICLE 20 : PARTICIPATION

Chaque joueur inscrit sur la feuille de match participe obligatoirement aux trois sports, au minimum 1/3 temps en basket-ball, handball, et un set complet au minimum en volley-ball.

ARTICLE 21 : REMPLACEMENT

Il n'y a pas de remplacement de joueur pendant un tiers-temps ou un set sauf sur blessure. Le joueur remplacé ne revient plus en jeu même dans les sports suivants, pour le tour considéré.

ARTICLE 22 : TEMPS MORT

Dans tous les sports, aucun temps mort pendant les deux premiers tiers temps ou sets. Possibilité d'un temps mort d'une minute dans chaque sport, par équipe, pendant le dernier tiers temps ou set sur tout arrêt de jeu.

ARTICLE 23 : CHANGEMENT DE COTE

Entre chaque tiers temps ou set, les équipes changent de côté sans faire de pause

ARTICLE 24 : CAS D'EGALITE

En cas d'égalité, les équipes se départagent par une série de 5 lancers francs, 5 jets aux 7 mètres, 5 tirs au but, 1 set de 10 points, selon le sport.

Déroulement de l'épreuve (sauf en volley-ball, voir article 15.5 ci-dessus) : 5 joueurs différents présents ou non sur le terrain au coup de sifflet final doivent effectuer 1 tir ou 1 lancer. En cas d'égalité après les séries de 5, la victoire est acquise dès qu'une équipe prend l'avantage sachant que les 10 joueurs doivent effectuer 1 tir ou 1 lancer avant qu'un même joueur ne puisse exécuter une deuxième tentative.

Le nombre de tireur doit être le même dans chaque équipe au début de l'exercice

Un joueur expulsé : carton rouge direct en FB, expulsion en HB, faute ? en BB) ne pourra y participer

cf. article 27

ARTICLE 25 : EXPULSION DEFINITIVE

Un joueur expulsé ne doit plus participer pour la suite de la rencontre. Ainsi, un joueur expulsé définitivement n'est pas remplacé pendant le sport considéré, et son équipe termine le match avec un joueur en moins. Cependant, son équipe rejoue normalement avec un nombre de joueurs maximum sur le terrain pour le ou les sports suivants de la rencontre.

Dans le cas de plusieurs exclusions temporaires ou avertissements du même joueur, ou dans le cas d'une expulsion définitive, la commission disciplinaire et réglementaire décidera des suites à donner.

ARTICLE 26 : ANNEXE -TIRAGE AU SORT & PROOCLES

26.1 : TIRAGE AU SORT

L'écriture du règlement comporte quelques impératifs qui imposent une organisation assez précise du tirage au sort.

Il est souhaitable de faire un tirage au sort double c'est-à-dire qu'on tire une équipe puis ensuite on lui attribue une lettre (ou l'inverse la lettre puis l'équipe). La description ci-dessous reprend le tirage en 1er de l'équipe.

Le tirage attribue les lettres selon les 2 parties du tableau. A-B-C-D pour la 1ere partie, W-X-Y-Z pour la 2nde partie.

Le nombre de territoire représentées déterminent le protocole du tirage au sort .

Les différentes situations sont décrites ci-dessous.

26.2 : PROTOCOLE A APPLIQUER

26.2.1 : Protocole :8 territoires représentées (une équipe par territoire)

On tire alternativement une équipe à laquelle on attribue une lettre.

Aucune contrainte réglementaire.

26.2.2 : Protocole :7 territoires représentées (un territoire présente 2 équipes)

1. On commence par traiter ce territoire dont 2 équipes sont représentées.

1.1. Tirage au sort de l'une des 2 équipes, puis tirage au sort de la lettre. Cette équipe est placée dans une partie du tableau.

TRISPORTS MINIME

- 1.2. Ensuite, on tire au sort une lettre de l'autre partie du tableau pour la seconde équipe.
2. Les six autres équipes sont ensuite tirées au sort et chacune reçoit une des six lettres restantes.

26.2.3 : Protocole :6 territoires représentées (deux territoires présentent 2 équipes)

1. Tirage au sort l'ordre de traitement des deux territoires avec les 2 équipes
2. On traite le premier territoire issu du tirage au sort ayant 2 équipes
 - 2.1.1. On tire en 1^{er} une équipe puis on lui attribue une lettre. Cette équipe se trouve dans une partie du tableau.
 - 2.1.2. On attribue ensuite une lettre de l'autre partie du tableau, à l'autre équipe de la région.
3. On traite le deuxième territoire ayant 2 équipes
 - 3.1.1. On tire en 1^{er} l'équipe championne de son territoire en prenant soin de retirer la lettre qui pourrait l'opposer au champion de B (initialement tiré).
 - 3.1.2. On attribue ensuite à la deuxième équipe de ce territoire, les lettres restantes dans l'autre partie du tableau
4. Les 4 autres équipes sont ensuite tirées au sort et on leur attribue chacune une des 4 lettres restantes

26.2.4 : Protocole :5 territoires représentées (trois territoires présentent 2 équipes)

1. Tirage au sort l'ordre de traitement des trois territoires avec les 2 équipes
2. On traite le premier territoire issu du tirage au sort ayant 2 équipes
 - 2.1.1. On tire en 1^{er} une équipe puis on lui attribue une lettre. Cette équipe se trouve dans une partie du tableau.
 - 2.1.2. On attribue ensuite une lettre de l'autre partie du tableau, à l'autre équipe de la région.
3. On traite ensuite le deuxième territoire issu du tirage au sort ayant 2 équipes
 - 3.1.1. On prend l'équipe championne de son territoire on lui attribue une des 5 dernières lettres car on a enlevé la lettre qui pourrait l'opposer au champion du territoire tirée en 1^{er}.
 - 3.1.2. Ensuite du 2nd de ce territoire et on lui attribue une des lettres restantes dans l'autre partie du tableau du 1^{er} de son territoire, en retirant la lettre qui pourrait l'opposer au second du tirage B
4. On traite ensuite le troisième territoire ayant 2 équipes
 - 4.1.1. On prend le champion de territoire, avec deux possibilités d'attributions
 - 4.1.1.1.1. si les 2 premiers des territoire précédentes se trouvent dans la même partie du tableau, on tire directement une des 2 lettres restantes de l'autre partie
 - 4.1.1.1.2. si les 2 premiers des territoires précédentes se trouvent dans 2 parties différentes du tableau, on tire directement entre les 2 lettres restantes car on a retiré les 2 lettres pouvant l'opposer à un champion de territoire.
 - 4.1.2. Le 2nd de ce territoire, tire une des 2 lettres restantes dans l'autre partie de celle où se trouve le 1^{er} de son territoire.
5. On traite les 2 équipes restantes, en leur attribuant les 2 lettres restantes

26.2.5 : Protocole :4 territoires représentées (tous les territoires présentent 2 équipes)

1. Pour toutes les équipes championnes de leur territoire, On ne retient que les lettres A-C-W-Y
 - 1.1.1. On tire une équipe puis on lui attribue des lettres ci-dessus.

TRISPORTS MINIME

- 1.1.2. Et on répète 3 fois ce tirage.
2. Pour toutes les équipes seconde de leur territoire
 - 2.1.1. On tire une équipe et on lui attribue une des 2 lettres restantes dans l'autre partie du tableau où figure la 1ère équipe de son territoire.
 - 2.1.2. On tire une seconde équipe et on fait la même chose. Remarque : le tirage de la lettre n'est pas nécessaire si les premiers des 2 équipes tirées figurent dans la même partie du tableau.
 - 2.1.3. Procédure identique pour les 2 dernières équipes. Ce tirage n'est pas forcément nécessaire car il se peut qu'il ne reste qu'une lettre possible à attribuer à chacune d'elle.

26.2.6 : Protocole : 3 territoires représentées (deux territoires présentent 3 équipes)

1. Tirage au sort l'ordre de traitement des deux territoires avec les 3 équipes
2. On traite le premier territoire issu du tirage au sort ayant 3 équipes
 - 2.1.1. On attribue une lettre au champion de ce territoire
 - 2.1.2. On attribue au 2nd de ce territoire une lettre dans l'autre partie du tableau
 - 2.1.3. On ne traite pas le 3ème de ce territoire.
3. On traite le deuxième territoire issu du tirage au sort ayant 3 équipes
4. On attribue une lettre restante au champion de ce territoire (on a retiré la lettre qui correspond l'opposition possible au champion du territoire tiré au sort en premier)
 - 4.1.1. On lui attribue une des lettres restantes (on a enlevé la lettre qui correspond à l'opposition possible avec le 1^{er} de la 1ère région tirée)
 - 4.1.2. On traite le 2nd de cette région en lui attribuant une lettre dans l'autre partie du tableau que le 1^{er} de sa région
 - 4.1.3. On ne traite pas le 3ème de cette région
5. On traite le territoire ayant 2 équipes
 - 5.1.1. On traite l'équipe 1ère de cette région en lui attribuant une lettre restante en enlevant les lettres pouvant l'opposer à un des 1ers déjà dans le tableau
 - 5.1.2. On attribue au 2nd de cette région une lettre dans l'autre partie du tableau
6. On attribue aux 2 3^{èmes} qui restent les 2 lettres restantes. A ce stade le tirage au sort ne s'impose pas car il faudra qu'ils ne rencontrent pas une équipe de leur territoire.

ARTICLE 27 : ANNEXE -CHAMPIONNAT A 9

27.1.INSTALLATIONS :

3 salles (très compliqué à 2) + 1 terrain de foot extérieur

27.2..FONCTIONNEMENT :

3,5 jours,

- Accueil la veille en fin d'après-midi.
- On passe de 72 à 156 matchs.
- J1 : 3 poules de 3 (tournoi)
- J2 : 3 poules de 3(tournoi)
- Classement de toutes les équipes.
 - J3 : ½ finales (1.2.3.4) +(5.8)+(6.7.9)
 - J4 : Finales (1.2)+(3.4)+(G : 5.8 contre G :6.7.9)+(P :5.8 contre les deux P :6.7.9)

27.3.SALLES:

Nombre : 3

- 1 salle par sport ou 1 salle par triangulaire
- Les enfants jouent une ½ journée comme dans la formule classique.
Même horaires qu'habituellement

Nombre : 2

Les garçons jouent tous les jours au matin et filles après-midi.

1 ^{er} et 2 ^{ème} jour				
HORAIRES	Sexe	SALLE A	SALLE B	Terrain FOOT
8h- 9h30	Garçons	HB poule 1	Volley poule 2	Foot poule 3
9h30 – 11h00		HB poule 3	Volley poule 1	Foot poule 2
11h00 – 12h30		HB poule 2	Volley poule 3	Foot poule 1
13h00 – 14h30	Filles	HB poule 1	BB 2	
14h30 – 16h00		HB poule 2	BB 3	
16h00 – 17h30		HB poule 3	BB 1	
17h30 – 18h45		Volley peut être 3 terrains par salle !		

27.4.FORMULE :

Pour les triangulaires

- Les équipes d'une même poule se rencontrent dans le même sport puis dans le 2^{ème} et 3^{ème} = 9 matchs
- 1 match :30 mns max donc 3 périodes de 5 mns en BB . HB et futsal , 7 mns en foot ,3 set de 13 pts en volley
- Dans une catégorie (fille par ex) : 9 matchs de BB + 9 de Hand + 9 de volley

TRISPORTS MINIME

1^{er} jour : Composition des poules par tête de série : le podium de l'année précédente pour A, D, G

Matches à partir de 8H00

Poule 1			Poule 2			Poule 3		
A			D			G		
B			E			H		
C			F			I		
Ordre des rencontres								
A - B			D - E			G - H		
B - C			E - F			H - I		
A - C			D - F			G - I		

2^{ème} jour : Composition des poules selon classement du 1^{er} tour

Poule 4			Poule 5			Poule 6		
1 ^{er} Poule 1			1 ^{er} Poule 2			1 ^{er} Poule 3		
2 ^{ème} Poule 2			2 ^{ème} Poule 3			2 ^{ème} Poule 1		
3 ^{ème} Poule 3			3 ^{ème} Poule 1			3 ^{ème} Poule 2		

Ordre des rencontres : même dispositif qu'au 1^{er} tour

FIN DU 1^{ER} TEMPS

Classement des équipes en fonction des résultats des 4 rencontres des deux premières journées.

Les 4 premiers sont qualifiés pour les 1/2 finales + 5^{ème} / 8^{ème} + triangulaire 6^{ème} / 7^{ème} / 9^{ème}

27.5. CLASSEMENT :

Après les deux premières journées :

27.5.1. 1^{ère} Possibilité :

- 3pts : PPP
- 4pts : NPP
- 5pts : PPV ou NNP
- 6pts : VPN donc le N décisif au pénalty
- 7pts : VVP ou NNV
- 8pts : GGN
- 9pts : VVV

27.5.2 Si égalité pour le classement :

Comptabilisation de tous les 1/3temps (V+N+G) dans les 3 sports des 4 rencontres.

Attention la comptabilisation du volley est à diviser par deux (car deux collectifs).

Puis, par ordre :

1. Celui qui a plus de victoires
2. Attribution de points dans le cas précédant : V=3pts, N =2pts, P=1pt. Le meilleur score gagne.
3. Addition du nombre de joueur (inscrits sur feuille de match) ayant participé aux 4 match. Le plus grand nombre l'emporte.
4. L'équipe la plus jeune (addition de tous les joueurs inscrits au national)

3ème jour : sur une ½ journée					
Finales					
Place 1 - 2	1° du classement	2°	Place 5 - 6	5°	6°
Place 3 - 4	3°	4°	Place 7 - 8 - 9	7° - 8° - 9°	

V =victoire d'1 sport d'une rencontre, **N** : égalité, **P** : perdu

V=3pts, N=2pts, P=1pt